

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Cession à titre gracieux d'un véhicule et de mobiliers appartenant au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- la mise à la réforme des biens mobiliers figurant en annexe II au rapport,
- la cession du véhicule réformé figurant en annexe I du rapport à la commune de Peynier et la cession des mobiliers réformés à des associations figurant en annexe II du rapport, au regard de l'avis favorable émis par la Commission d'attribution des biens réformés du 13 Juin 2019,
- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les actes correspondants.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**